

L'ÉDUCATION EST UN DROIT !

**POUR UN
RÉINVESTISSEMENT
PAS N'IMPORTE
COMMENT !**

**MANIFESTATION
NATIONALE**

À QUÉBEC LE 21 FÉVRIER 2008

**DÉPART : UNIVERSITÉ LAVAL
PAVILLON CHARLES-DE-KONINCK À 14:30**

**VEUILLEZ CONFIRMER VOTRE PRÉSENCE
AUPRÈS DE VOTRE ASSOCIATION ÉTUDIANTE**

En septembre 2006, l'ASSÉ a adopté une plate-forme de revendications intitulée « Pour un réinvestissement, pas n'importe comment ! ». En voici les revendications:

Pour la gratuité scolaire à tous les niveaux

Principe de base de l'ASSÉ, la gratuité scolaire est une mesure permettant d'assurer un accès total à une éducation publique de qualité en éliminant les barrières financières aux études. Outre l'égalité des chances, la gratuité scolaire nous pousse à rompre avec la notion d'utilisateur-payeur pour remettre de l'avant la responsabilité collective et publique du financement de l'éducation. En tant que droit public inaliénable, on ne peut faire de l'éducation une marchandise et en ce sens, il va de soi qu'elle soit gratuite. La gratuité scolaire a été évaluée à 550 millions de dollars, soit une infime partie des exemptions fiscales accordées aux entreprises

Pour l'amélioration de la qualité des ressources et services... libre de l'emprise du privé !

Depuis des années, l'État québécois n'investit plus suffisamment en éducation postsecondaire, ce qui a un impact considérable sur les services accordés à la population étudiante (bibliothèques, embauche de profs, etc.). La nécessité d'un réinvestissement public massif dans la qualité de l'éducation est urgente: par contre, cela ne doit pas passer par le privé, qui est déjà beaucoup trop présent sur nos campus en orientant des parties importantes de l'enseignement (recherches universitaires, AEC, programmes arrimés au marché, etc.).

Pour l'établissement d'un système de garde adapté à la condition étudiante

L'ASSÉ revendique l'établissement de ce service pour permettre une meilleure conciliation études-famille : si la condition étudiante est déjà difficile, 75 % des parents étudiants vivent sous le seuil de la pauvreté. Les listes d'attentes pour les CPE et la non-concordance des heures de cours avec les périodes d'ouverture des CPE poussent les parents aux études à multiplier les sacrifices pour joindre les deux bouts.

De plus, nous revendiquons l'abolition de la loi 43

La loi 43 a été imposée sous bâillon par le gouvernement Charest aux travailleurs et travailleuses du secteur public. Cette loi antidémocratique interdisant tout recours à des moyens de pressions vient brimer les droits syndicaux gagnés par la lutte depuis des années. Par solidarité avec les travailleurs et travailleuses, mais aussi parce que certaines administrations collégiales ont tenté d'appliquer cette loi aux associations étudiantes, nous revendiquons l'abolition complète de cette loi dénoncée par le Bureau international du travail, un organisme rattaché à l'ONU.

Pour nous joindre : (514) 390-0110 ou www.asse-solidarite.qc.ca